

COVIDInfo

(état au 03.05.2022)

En ligne: www.ge.ch/c/covidinfo

Situation épidémiologique

- L'amélioration de la situation épidémiologique se poursuit avec une circulation virale qui reste élevée:
 - diminution de l'**incidence** des nouveaux cas sur 7 jours: **274 cas/100'000**;
 - diminution du **Re dans les eaux usées**: **0.82** (IC 95% 0.66-0.95)
 - diminution du **taux de positivité**: **33%** (PCR) et **16.8%** (RADT);
 - lente diminution du nombre de patients COVID-19 **hospitalisés**: **338** patients (62 aux soins aigus et réadaptation, 6 aux soins intermédiaires, 3 aux soins intensifs, 267 post-COVID, 3 hors-HUG);
 - Omicron BA.2 représente 98% des infections COVID-19 et Omicron BA.1 2%.

Vaccination

- La vaccination de base et le booster continuent à protéger efficacement contre les formes sévères et les hospitalisations liées à Omicron; ils restent donc **vivement recommandés aux personnes vulnérables et aux personnes en contact avec elles**.
- Il est recommandé aux **personnes fortement immunosupprimées** de recevoir une vaccination de rappel avec une dose de Spikevax® de 100 µg au lieu de 50 µg, pour améliorer leur réponse immunitaire.
- Dès le 1^{er} mai, le **centre des HUG (secteur E)** est la seule structure dans le canton de Genève à vacciner la population (dès 5 ans) et propose tous les vaccins.
- Le vaccin Nuvaxovid® de **Novavax** a été autorisé par Swissmedic le 13.04.22 et les recommandations de l'OFSP/CFV sont disponibles [ici](#); la livraison des vaccins aura lieu durant le 2^e trimestre de 2022.
- A ce jour, **un 2^e rappel n'est ni approuvé par Swissmedic, ni recommandé par l'OFSP/CFV**. Il n'y a actuellement pas d'indication médicale à ce 2^e rappel, mais il peut toutefois être effectué dès 4 mois après la dernière vaccination s'il est souhaité pour des raisons personnelles; l'inscription se fait [en ligne](#).

Testing

- Le SMC **recommande un test** en cas de symptômes uniquement chez les personnes vulnérables, les personnes vivant avec elles, les professionnels de la santé et vos patients avec des symptômes sévères. Un test est également recommandé pour les personnes symptomatiques hospitalisées et en EMS.
- Les tests PCR restent **remboursés** pour toute personne symptomatique; les tests antigéniques de confort ou pour les personnes symptomatiques restent également remboursés.

Cas positifs

- Tous les cas positifs reçoivent un SMS les incitant à consulter le site ge.ch pour des informations générales, ou à contacter notre hotline en cas de question.
- Les personnes dont l'état de santé ne permet pas de travailler (ou d'aller à l'école) consultent un médecin qui leur délivre un **certificat médical** justifiant leur absence.

Thérapie COVID-19 pour les patients ambulatoires fortement immunosupprimés

- En cas d'infection confirmée au SARS-CoV-2 chez une personne fortement immunosupprimée, une thérapie par anticorps monoclonaux (sotrovimab) ou médicament à action antivirale directe (remdesivir) doit être envisagée, indépendamment du statut vaccinal. Les critères d'éligibilité et la procédure pour référer le patient au centre désigné (HUG) sont disponibles [ici](#).
- Des anticorps monoclonaux pour la prophylaxie du SARS-CoV-2 (tixagevimab/cilgavimab (Evusheld)) chez les personnes fortement immunosupprimées devraient être disponibles en mai 2022; des informations complémentaires suivront.

Certificat COVID-19

- Dès le 2 mai 2022, les certificats COVID de guérison compatibles avec l'UE seront également délivrés **suite à un test rapide antigénique positif**, avec une durée de validité de 180 jours.
- Une **demande de certificat** de guérison pour un test rapide réalisé en Suisse à partir du 1^{er} octobre 2021 peut être effectuée auprès de la [plateforme nationale](#) ou via le [canton](#); pour les tests effectués depuis le 2 mai, le centre de tests ainsi que les médecins, laboratoires et pharmacies peuvent à nouveau délivrer les certificats.

SaP

Informations du SMC aux Professionnels de santé (hors-COVID), état au 03.05.22

Nouveau plan de vaccination suisse 2022

Il est disponible sur le site de l'OFSP: [lien](#). Les principales modifications sont les suivantes:

- **Vaccination contre l'herpès zoster recommandée avec le vaccin sous-unitaire adjuvanté (Shingrix®, GSK)**

1. comme vaccination complémentaire pour les personnes en bonne santé dès 65 ans (sans limite d'âge) et
2. pour les groupes à risque élevé dès 50 ans ou dès 18 ans en cas de risque extrême (immunodéficience sévère).

L'efficacité clinique après 2 doses est >90% après 3 ans et se maintient pendant au moins 7 ans. Ce vaccin est à la charge de l'assurance obligatoire des soins depuis le 1^{er} février 2022.

- **Prophylaxie préexpositionnelle contre la rage (PrEP)**

Depuis avril 2021, la prophylaxie préexpositionnelle (PrEP) comprend 2 doses (J0 et J28, possible dès J7) + un rappel après 12 mois au minimum si le risque d'exposition est continu ou répété. Pour les patients immunosupprimés, la PrEP reste à 3 doses (J0, J7 et J21-28 + rappel à 12 mois si le risque persiste).

- **Prophylaxie postexpositionnelle contre la rage (PEP)**

La quantité d'immunoglobulines antirabiques humaines (hRIG) administrées dans le cadre de la prophylaxie postexpositionnelle (PEP) aux personnes exposées à un risque de rage sans PrEP (ou vaccination incomplète ou statut vaccinal inconnu) est adaptée à l'anatomie du site de la morsure (dosage maximal 20 UI / kg de poids corporel; en règle générale, une ampoule de 2 ml (300 UI) suffit, même si un dosage plus élevé a été calculé).

- **Vaccination des groupes à risques contre les méningocoques**

Vaccination contre les méningocoques ACW

Le vaccin conjugué quadrivalent contre les méningocoques (Menveo®, GSK) est maintenant enregistré dès l'âge de 2 mois avec un schéma multidoses (4 doses si primovaccination entre 2 et 6 mois, 2 doses entre 7 et 23 mois) au lieu d'une seule dose dès 24 mois. Ce schéma peut donc maintenant être utilisé à la charge de la LAMAL, selon les recommandations de 2018: [lien](#).

Vaccination contre les méningocoques du sérogroupe B

Le vaccin Bexsero® est disponible en Suisse depuis septembre 2020. Il a été autorisé par Swissmedic pour une utilisation (2 doses) entre 11 et 24 ans. Pour l'heure, il n'est pas pris en charge. Les recommandations pour les sujets à risques sont attendues pour mai 2022.

Risque d'introduction de la rage - Arrivée en Suisse de personnes en provenance d'Ukraine avec leurs animaux de compagnie

En Ukraine, la rage est encore présente chez les animaux sauvages terrestres, ainsi que chez les chiens et les chats.

Dans le contexte de la crise ukrainienne, les mesures aux frontières ont été assouplies pour les chiens et les chats qui accompagnent leur propriétaire. Le risque d'introduction de la rage est considéré comme **faible**. **Toutefois**, afin de réduire le risque résiduel de transmission de la rage, en cas de morsures, des mesures adéquates doivent être prises immédiatement.

En cas de morsure par un animal provenant d'Ukraine, l'OFSP rappelle dans le document joint de penser à la rage et de **contacter le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)** qui dispose de la base de données des animaux enregistrés avec leur statut vaccinal (tél.: 022 546 56 00). Si le contact avec le SCAV ne peut être établi rapidement, il est indiqué, par mesure de précaution, de commencer la prophylaxie postexpositionnelle sans délai.